

Syndex Europe & International
5 boulevard du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles
Tél : + 32 4 77 77 23 59
f.warneck@syndex.eu

Edito

Digitalisation, développement de l'économie numérique, « uberisation » du travail... L'actualité nous fournit chaque jour des exemples de la transformation de nos économies et de la transformation du travail lui-même ou du salariat. Le débat n'est pas de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise chose, mais bien de quelles adaptations nos sociétés ont besoin pour tenir compte de cette réalité.

Il importe pour cela de regarder ces évolutions avec un regard critique et vigilant. Car si le numérique offre de formidables opportunités de développement pour des entreprises, d'accroissement de la productivité des travailleurs ou de nouvelles façons de travailler, il peut aussi être source en parallèle de destruction d'emplois et de dégradation des conditions de travail, que ce soit à travers l'intensification des tâches, l'abolissement des frontières vie professionnelle / vie personnelle ou une déshumanisation des rapports sociaux.

C'est donc un sujet central pour le dialogue social dans les années qui viennent, à tous les niveaux, et dont doivent se saisir les représentants du personnel. Syndex investit activement cette thématique et y mène différents travaux, en particulier une étude pour la fédération européenne IndustriAll.

Syndex partenaire volontariste d'un projet européen pour la mise en œuvre des accords de la COP 21

À la suite de la signature du premier accord universel de lutte contre le réchauffement climatique, l'UE s'engage à baisser les émissions de gaz à effet de serre de ses secteurs industriels

Sommaire

Syndex partenaire volontariste d'un projet européen pour la mise en œuvre des accords européens de la COP21	1
Questions à : Luc Triangle, candidat au Secrétariat général d'IndustriALL Europe	2
Syndex à Bruxelles et en Europe	
L'actualité dans les pays	4
Belgique - Les syndicats belges au tribunal pour leurs retraites	4
Royaume Uni - Le Parti conservateur continue son offensive contre les droits des travailleurs	4
France - Un projet contesté de réforme du Code du travail	4
Roumanie - Manifestations contre la loi sur le dialogue social	4
Espagne - Acquittés : les huit syndicalistes ne l'étaient donc pas	4
Pologne - Reprise du dialogue social	4

de 87 % d'ici 2050. Syndex et la CES s'engagent sur ce projet.

Pour les organisations syndicales, un accord à renforcer

La 12 décembre 2015 était signé le premier accord universel de lutte contre les changements climatiques. Si la CSI (Confédération syndicale internationale) regrette que son principal mot d'ordre « la transition juste en faveur des travailleurs » n'apparaisse pas dans le corps opérationnel du texte de l'accord, la CES s'est engagée à « travailler, à transformer le succès politique de la COP 21 en un succès à long terme pour la planète et pour les travailleurs et les communautés auxquelles ils appartiennent ».

Le projet de Bruxelles contre les émissions de gaz à effet de serre

À la suite de l'accord et dans le cadre de la feuille de route de l'UE pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, les secteurs industriels devront réduire leurs émissions de 87 % d'ici 2050 (par rapport à 1990). Cette mesure s'inscrit dans le cadre du projet IRCP (Régions industrielles et Politiques climatiques, une perspective syndicale). Ce projet est destiné à faire le bilan de la contribution des syndicats à propos de la combinaison entre le développement des activités industrielles dans les régions de l'UE et la transition vers une économie à faible émission de carbone. Le projet présentera une série de recommandations qui alimenteront l'action politique de la CES sur les politiques industrielles, énergétiques et climatiques dans une démarche de « transition juste » pour les travailleurs et leurs représentants.

Au nouveau défi de l'UE, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Syndex affiche une posture volontariste

Syndex est impliqué depuis les premiers débats de la conférence du Bourget. Le Cabinet a notamment présenté l'outil ECECLI (CEP Emploi-Compétences Plan énergie-climat territoriaux Ile-de-France et du Grand Paris) et participé à plusieurs conférences organisées en partenariat avec la CSI, la CFDT et le Comité économique et social européen (CESE).

Ce grand défi lancé aux secteurs industriels passera par l'implication des pouvoirs régionaux et locaux. Même si les autorités publiques européennes et nationales auront un rôle essentiel à jouer, les enjeux sont entre les mains des pouvoirs régionaux et locaux, moteurs des politiques industrielles. C'est dans cette optique que Syndex apportera son soutien et son assistance technique au projet IRCP en mobilisant ses filiales européennes en Espagne, en Belgique, en Roumanie et en Pologne. Le projet implique des études de cas et l'organisation de 7 séminaires régionaux dans des États membres de l'UE. Ces séminaires réuniront des représentants syndicaux locaux et d'autres acteurs régionaux afin d'identifier les meilleures pratiques, les obstacles et les opportunités liées à l'élaboration de stratégies régionales de réduction des émissions de carbone pour l'industrie et à la mise en œuvre de politiques de « transition juste »

Le projet s'achèvera par un séminaire de synthèse le 30 juin 2016 à Bruxelles et par une conférence finale le 5 octobre 2016 organisée par la CES.

QUESTIONS À :

Luc Triangle



Luc Triangle est candidat pour devenir Secrétaire général d'IndustriALL Europe. Cette fédération européenne de syndicats représente des travailleurs de tous les secteurs industriels et manufacturiers, notamment la métallurgie, l'énergie, la chimie, l'acier et la construction automobile. Il est actuellement secrétaire général adjoint en charge des multinationales et de divers secteurs. Le Congrès aura lieu du 7 au 9 juin 2016 à Madrid.

IndustriALL Europe a 7 millions de membres.

Numérisation, plan d'investissement de Juncker, ETS, meilleure réglementation, crise de Schengen, problèmes commerciaux... Où va l'Union européenne ? Est-ce que les travailleurs doivent continuer à adhérer au processus d'intégration européenne ?

L'Europe et son industrie sont affectés par la concurrence mondiale importante, la surcapacité au niveau mondial dans un certain nombre de secteurs fondamentaux, sans oublier l'incertitude créée par la discussion actuelle sur le Brexit, la crise des réfugiés et le futur de l'Union européenne. Les travailleurs se demandent ce que l'avenir leur réserve : vont-ils garder leur emploi ? De quel type d'emploi s'agira-t-il ? Que va-t-il advenir de l'État providence ? C'est également une conséquence des politiques libérales menées par l'UE : le programme d'austérité, y compris le démantèlement de l'État providence dans plusieurs pays, a créé de la pauvreté et a affecté la confiance dans l'idée européenne. Nous sommes à un carrefour et les leaders de l'UE doivent choisir la bonne voie, vers une Europe plus sociale. Autrement, les travailleurs

risquent de cesser de soutenir le processus d'intégration européenne.

Dans de nombreux pays, les syndicats perdent des membres et de l'influence. La négociation collective et le droit de grève sont menacés. Que fait votre fédération face à ces situations ? Est-ce que cela fonctionne ?

Les politiques d'austérité menées par la Troïka se sont montrées destructrices en refusant au dialogue social sa contribution à la richesse. En Roumanie, par exemple, les syndicats quittent actuellement leur fédération parce qu'elle a perdu des droits au niveau sectoriel. Lors de notre Congrès du mois de juin prochain, notre organisation donnera la priorité à la syndicalisation et au renforcement du pouvoir des syndicats au niveau des entreprises et au niveau sectoriel. Nous veillerons à ce que les expériences les plus réussies de nos affiliés bénéficient aux autres, en établissant une plate-forme syndicale spécialisée. Nous choisirons également des objectifs stratégiques au sein des multinationales qui n'ont pas encore de syndicats, particulièrement en Europe centrale et de l'Est. Dans l'organisation et le renforcement du pouvoir des syndicats, la fédération européenne peut également jouer un rôle, et n'y manquera pas.

Quelles seront les priorités pour UNI Europa et IndustriALL Europe après le congrès ? Quels sont vos engagements personnels à l'égard de vos affiliés pour le prochain mandat ?

La réindustrialisation est vitale pour le futur et les emplois de l'Europe. L'Union européenne a lancé des objectifs ambitieux pour son programme Europe 2020. Mais nous devons passer des mots aux actes. Des restructurations sont imposées aux travailleurs tandis que les investissements sont de toute urgence ; aujourd'hui, les investissements sont en dessous du niveau de 2008, lorsque la crise financière a commencé. L'industrie européenne doit aussi rester l'industrie la plus innovante au monde. Par ailleurs, nous pouvons garder et créer des emplois industriels en Europe. Tout cela doit être associé à une vision claire sur la manière de traiter les défis en matière de climat et d'énergie. De plus, nous allons devoir adopter les actions importantes en matière de politique sociale, notre programme de négociation collective, et la manière dont nous allons approcher les entreprises multinationales. En tant qu'IndustriAll Europe, nous devons avoir un impact réel sur tous ces sujets, afin que nos affiliés constatent qu'une fédération européenne, lorsqu'elle agit de manière unie, peut vraiment changer les choses.

Syndex à Bruxelles et en Europe

Concilier Environnement et pérennité des productions d'aciers

Au cours de l'année 2015, **Syndex** a réalisé une enquête pour la fédération européenne IndustriAll sur « L'information-consultation des représentants du

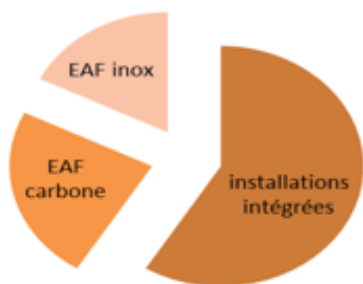
personnel sur les questions d'efficacité des ressources dans la sidérurgie européenne ».

Efficacité des ressources : utiliser moins

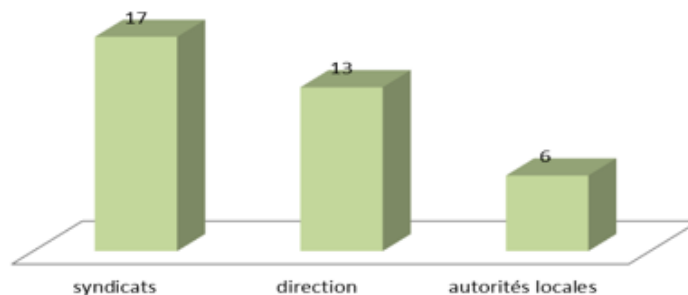
de matière et d'énergie pour produire la même quantité et qualité d'acier.

Pour ce faire 17 sites industriels distribués dans 11 pays ont été visités.

Répartition par type d'unités industrielles visitées



Nombre d'entretiens réalisés



L'étude concluait sur la nécessité d'un changement de gouvernance des investissements, qui dans une industrie hautement capitaliste comme la sidérurgie, revient à déterminer les capacités de production futures, les emplois qui y sont attachés en quantité comme en qualité, bref sa **pérennité industrielle**.

Trois angles :

- l'énergie est un domaine classique relevant de la politique industrielle dont la consommation a toujours été au cœur des choix de société ;
- le domaine environnemental peut aboutir à des **évaluations incommensurables** qui mettent en jeu des dimensions **a-économiques** qu'imposent le règlement et la norme ;
- le domaine climatique est proche de l'environnemental mais aux effets plus distancés moins directement cernables qui ont donc fait l'objet d'une **approche flexible** par les instruments économiques.

Pour traiter ces questions et changer la gouvernance du secteur, la formation des représentants des travailleurs apparaît comme un enjeu majeur permettant de faire de ces représentants des parties prenantes à part entière dans le débat environnemental, énergétique comme sur le CO2 afin d'améliorer un dialogue social aujourd'hui défaillant.

Cette amélioration des connaissances des représentants des travailleurs doit, pour être suivie d'effets, être accompagnée de **processus d'information et de consultation** déroulés en conformité avec les cadres légaux et/ou dans les **négo-ciations collectives** où les représentants de la direction jouent pleinement leur rôle.

Pour cela, clarifier dans certains pays qui fait quoi pour travailler sur la

complémentarité entre les instances de santé sécurité et les instances de dialogue social sur les questions économiques.

Les représentants des salariés soulignent la nécessité de disposer d'un cadre contraignant concernant les informations de nature environnementale, ou développement durable au sens large, afin de pouvoir développer **un point de vue argumenté et autonome** sur ces questions en lien avec les différents enjeux concernant l'entreprise (industriel, financier, stratégique mais aussi social).

3 recommandations :

- rassembler dans une même approche

santé et sécurité des travailleurs et santé et sécurité des populations environnantes est nécessaire mais pose la question des relations entre ONG environnementales et organisations syndicales ;

- permettre la réflexion et l'élaboration de stratégies syndicales autonomes en vue de la défense de l'intérêt général ;
- ne pas être pris en sandwich entre les directions d'entreprise en défense des intérêts des actionnaires et les ONG environnementales se réclamant de l'intérêt général.

Syndex contribue au débat syndical sur les négociations Europe-Chine

À l'heure où se discute au sein de l'Organisation mondiale du commerce l'accès de la Chine au statut d'économie de marché et où l'Union européenne est engagée dans des négociations sur un partenariat de commerce et d'investissement avec les États-Unis, Syndex, avec la CES, publie une étude sur la négociation en cours et peu connue à ce jour d'un accord investissement Europe-Chine.

À partir d'un état des lieux des dynamiques d'investissement Europe-Chine ainsi que d'études de cas d'entreprises sur les enjeux en matière d'emploi et de dialogue social, le rapport pointe des déséquilibres fondamentaux entre l'Europe et la Chine, tant en matière de stratégie industrielle, de développement international que de modèle social. En développant une série de recommandations, cette étude vise à contribuer enfin à « un débat éclairé (...) sur l'ensemble des questions qui se posent, et [à] ce que ce débat serve de base à une campagne syndicale européenne pour la

défense et la création d'emplois décents. » que le Secrétaire général de la CES Luca Visentini appelle de ses vœux dans la Préface.

<https://www.etuc.org/publications/china-investment-policy-consequences-workers#.Vt6NFX3hBiz>



L'actualité dans les pays...

Belgique - Les syndicats belges au tribunal pour leurs retraites

La FGTB, la CSC et la CGSLB considèrent que les dispositions légales qui ont relevé l'âge de la retraite de 65 à 67 ans sont en contradiction avec plusieurs droits constitutionnels, à savoir le droit à la Sécurité sociale et l'interdiction des discriminations. Pour bénéficier de la pension anticipée, il faut désormais compter 42 années de passé professionnel. Or, la carrière moyenne des femmes atteint 36,6 ans et celle des hommes 42,2 ans. En conséquence, de nombreuses femmes seront exclues de la possibilité de partir en retraite anticipée.

Royaume-Uni - Les Conservateurs à la manœuvre

La loi du gouvernement sur les syndicats va compromettre le rôle des syndicats et affaiblir le droit de grève. Avec la majorité dans les deux chambres, le gouvernement a de grandes chances de faire adopter cette loi. Elle permettra aux employeurs d'engager des travailleurs intérimaires pendant une grève et obligera les syndicats à donner un préavis de 14 jours avant une grève. L'un des objectifs essentiels et ouvertement politiques de cette loi est de réduire le financement du Parti travailliste par les syndicats, un objectif de longue date du Parti conservateur. La loi augmentera également le seuil de représentation nécessaire pour voter la grève pour des milliers de fonctionnaires, et interdira à leurs employeurs de déduire les cotisations syndicales directement sur le salaire des membres du syndicat. « Cette loi est une attaque gratuite contre les droits des travailleurs et les libertés civiles qui va renverser le rapport de force sur le lieu de travail », a déclaré Frances O'Grady, Secrétaire générale de TUC..

France - Le projet contesté de réforme du Code du travail

Le gouvernement français a annoncé en février dernier un avant-projet de loi visant à réformer le Code du travail, élaboré sans concertation préalable des organisations syndicales et patronales. Cet

avant-projet prévoit notamment une primauté des accords d'entreprise pour organiser le temps de travail, la possibilité pour l'employeur de prendre des décisions unilatérales sur le temps de travail, un plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif et des dispositions facilitant les licenciements économiques (appréciation des difficultés au niveau de l'entreprise ou au maximum à l'échelle nationale, et non au niveau du groupe). Ce texte a suscité une levée de boucliers de la part de l'ensemble des organisations syndicales, mais aussi des réactions citoyennes, une pétition en ligne ayant recueilli plus d'un million de signatures. Aussi, le gouvernement a décidé de reporter l'examen de cette réforme pour organiser la concertation des partenaires sociaux et revoir le texte.

Roumanie - Manifestations contre la loi sur le dialogue social

La loi 62 sur le dialogue social, adoptée par le gouvernement en 2011 sous la pression du Fonds monétaire international et de la communauté des affaires, et sans avoir été débattue au Parlement, a faussé le système de relations industrielles en Roumanie. Les principales confédérations syndicales nationales (le bloc syndical national /BNS, CNS Cartel Alfa et la Fraternité CNSRL) ont demandé des modifications à chaque nouveau gouvernement, sans réponse jusqu'en janvier 2016. Même si les amendements sont dans l'intérêt des syndicats, en définissant plus clairement le critère de représentativité et les cotisations syndicales par membre, ils ne répondent pas entièrement à leur propositions. Les syndicats menacent de poursuivre les manifestations contre le ministère du Travail si les négociations ne sont pas élargies à d'autres sujets.

Espagne - Acquittés : les huit syndicalistes haineux ne l'étaient donc pas

La cour pénale de Getafe a acquitté pour manque de preuve huit syndicalistes d'Airbus qui étaient jugés pour leur comportement lors de la grève générale de 2010. Le procureur avait demandé

des peines de prison de 8 ans et 3 mois pour chacun d'entre eux, les accusant d'avoir empêché l'entrée de travailleurs dans l'usine, et pour des délits d'agression et d'injure. Il s'agit d'une affaire célèbre, révélatrice de l'offensive contre le droit de grève, qui implique plus de 300 syndicalistes, en raison de l'application d'un article obsolète du Code pénal espagnol, l'article 315.3, qui définit une infraction très grave d'obligation à faire grève. En réponse, les syndicats ont lancé la campagne, toujours active, « la grève n'est pas un crime », soutenue par les partis politiques de gauche, pour abroger un article jugé contraire à la démocratie.

Pologne - Reprise du dialogue social

En Pologne, au cours du 1er trimestre 2016, après près de 3 ans de suspension de leurs activités, les institutions du dialogue social ont repris leurs travaux avec la naissance du Conseil du dialogue social (Rada Dialogu Społecznego, RDS), créé à la place de l'ancienne Commission tripartite boycottée depuis juin 2013 par les syndicats déçus par « l'absence de dialogue ». La loi instaurant le RDS au niveau central et régional donne une place prépondérante au dialogue autonome bipartite, en attribuant aux organisations syndicales et patronales le droit de soumettre au gouvernement des propositions législatives communes.

Parmi les travaux prioritaires du RDS : le droit des travailleurs indépendants ou exécutant des contrats de mission d'adhérer à un syndicat ; la révalorisation des pensions de retraite les plus faibles, la hausse du seuil des revenus imposables, la réforme de la loi sur l'attribution des marchés publics.

En parallèle, le Groupe Tripartite chargé des conditions sociales de restructuration de la sidérurgie a repris ses travaux. Le 9 février dernier, lors de la réunion du Groupe à laquelle a participé S.Partner, filiale polonaise du groupe Syndex, ont été abordées les questions relatives au fossé générationnel du secteur lié aux départs massifs à la retraite et aux difficultés relatives au recrutement de jeunes travailleurs qualifiés.

Regards sur l'Europe

22 rue Pajol 75018 Paris - www.syndex.eu

Directeur de publication : Jean-François Poupard

Ont contribué à ce numéro : José Serrano Rincón (Syndex España), D. Tarren (Syndex UK), D. Chalero (Syndex Romania), G. Deroo, Marie Meixner, Alain Mestre, Philippe Morvannou (Syndex France), Katarzyna Szczepanik (S. Partner, Polska), F. Warneck (Syndex Belgique), Pôle Édition

Contact : Fabrice Warneck (+ 32 4 77 77 23 59)